



COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

Rencontre entre le Conseil communal de Val-de-Travers et la Municipalité de Sainte-Croix

Dans le cadre des rencontres visant à entretenir les contacts réguliers entre autorités, le Conseil communal de Val-de-Travers et la Municipalité de Sainte-Croix ont tenu une séance commune le lundi 11 mars 2013 à Sainte-Croix. En sus d'entretenir des liens d'amitié et de bon voisinage, l'objectif recherché par ces réunions est la mise en place de collaborations et le développement de synergies intercantionales. Dans ce cadre, plusieurs sujets ont été abordés et dénotent de l'intérêt d'un partenariat entre nos deux collectivités.

Axe routier et transports publics - Sainte-Croix/Buttes

Les deux Autorités ont confirmé leur inquiétude face aux conditions de sécurité et aux fréquents mouvements de terrain pour les usagers du tronçon routier entre Sainte-Croix (Col des Etroits) et Buttes. Par une déclaration commune, les exécutifs vont interpeller les Conseils d'Etat vaudois et neuchâtelois afin de connaître les mesures d'amélioration prévues pour l'axe routier en question.

Dans un but de favoriser les transports publics, les Communes de Val-de-Travers et de Sainte-Croix estiment qu'une réflexion sur les horaires des cars postaux reliant Sainte-Croix, la Côte-aux-Fées et Buttes est nécessaire afin de prendre mieux en compte les besoins de la population active. Si le volet économique est d'importance, cette ligne de bus doit également contribuer aux déplacements des touristes, ceci en lien à l'activité générée par nos différents sites naturels. Dans ce contexte, un courrier commun sera envoyé à la direction des cars postaux.

Service de santé et d'urgence

Les deux Autorités sont convaincues qu'un renforcement des collaborations hospitalières entre les deux communes bénéficiera à l'ensemble de nos populations respectives. Dès lors, elles soutiendront les démarches proposées par les acteurs de la santé de nos régions allant dans le sens de l'intérêt commun cité ci-avant. Elles invitent les partenaires concernées à analyser les opportunités de collaboration.

Dans le cadre des ambulances, il a été souligné l'importance de poursuivre la précieuse collaboration entre les services du Val-de-Travers et celui du Centre de soins et de santé communautaires du Balcon du Jura Vaudois.

Projets de parcs éoliens

Les deux exécutifs ont fait le point sur l'avancement des projets touchant les deux communes. Il a été confirmé que le projet de Sainte-Croix, accepté par une majorité de la population, est en cours de traitement auprès des Services du Canton de Vaud. Pour les deux sites du Val-de-Travers présents dans le plan directeur cantonal neuchâtelois, il a été fait mention que les dispositions d'intégration d'un parc éolien doivent être respectées et que le soutien des citoyens à de tels projets sont des conditions indispensables à tout développement.

Aire de proximité Mont d'Or / Chasseron »

Depuis plusieurs années, les collectivités locales françaises et suisses réunies au sein de l'aire de proximité dite « Mont d'Or-Chasseron » - du nom des deux montagnes emblématiques de cette partie du massif du Jura - coopèrent ensemble au sein de la Conférence TransJurassienne (CTJ). Du côté suisse, cette aire de proximité regroupe 80 communes de la région du Nord vaudois ainsi que trois communes de la région du Val-de-Travers dans le canton de Neuchâtel. Côté français, l'aire de proximité est composée des 79 communes membres des Communautés de communes qui composent le Pays du Haut Doubs.

L'aire de proximité Mont d'Or-Chasseron est avant tout un espace de travail, d'échanges et d'actions sur des thématiques diverses (tourisme, environnement, sports, loisirs, culture, transports) organisé en groupes de travail réunissant les forces vives de ce territoire, coordonné et supervisé par un comité de pilotage. Les groupes de travail se réunissent au moins deux fois par an et font émerger des projets qu'ils mettent ensuite en œuvre.

Au vu de l'importance pour nos régions de cette plateforme d'échanges, les deux autorités ont décidé d'intensifier les relations entre les délégués des Communes de Sainte-Croix et du Val-de-Travers dans le but d'utiliser au mieux notre présence au sein de cet organe.

Pour de plus amples renseignements :

- *Thierry Michel, Président de la Commune de Val-de-Travers, T. 032 886 43 40*
- *Franklin Thévenaz, Syndic de la Commune de Sainte-Croix, T. 024 455 41 41*
- *Alexis Boillat, Chancelier de la Commune de Val-de-Travers, T. 032 886 43 90*
- *Michel Staffoni, Secrétaire Municipal de Sainte-Croix, T. 079 425 60 14*

Val-de-Travers et Sainte-Croix, le 19 mars 2013